

OBJET

AMENAGEMENT
ET URBANISME -
Classement d'office
dans le domaine
public des parcelles
situées rue de la
Cimenterie, CO 253
et CO 173p.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/09/2021

Date d'affichage :
30/09/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 42

Nombre de Conseillers
votant : 42

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK.

Absent(e)s :

Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 décembre 2020, a décidé de recourir à la procédure de transfert d'office de parcelles appartenant à des propriétaires privés et dont la procédure d'acquisition amiable n'a pas abouti.

Il s'agit notamment de deux parcelles privées, situées rue de la Cimenterie, sur une voie ouverte à la circulation publique, cadastrées CO 253 de 250 m² et CO 173p de 112 m².

Dans le cadre de la procédure, une enquête publique de 17 jours consécutifs a eu lieu du lundi 14 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021 inclus, menée par M. Pascal HIRSON, commissaire-enquêteur qui a tenu quatre permanences ouvertes au public en Mairie.

Le public avait également la possibilité de se manifester par mail sur le site du commissaire-enquêteur ainsi que sur le site officiel de la Ville pendant toute la durée de l'enquête publique.

Considérant que les propriétaires des deux parcelles concernées n'ont pas fait connaître d'opposition à cette procédure, le commissaire-enquêteur, à l'issue de

l'enquête publique, s'est prononcé favorablement au classement d'office, dans ses conclusions du 31 août 2021, considérant que les motifs du classement sont bien d'intérêt général.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de prendre acte du résultat de l'enquête publique ;

2°) de prononcer le classement d'office dans le domaine public des deux parcelles cadastrées XO 253 de 250 m² et CO 173p de 112 m² situées rue de la Cimenterie, sans dédommagement des propriétaires des parcelles ;

3°) de prendre acte que la Ville supportera les frais afférents aux formalités de transfert de propriété ;

4°) d'autoriser Madame le Maire a signé les actes correspondants ainsi que toute pièce nécessaire à la conclusion du dossier.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

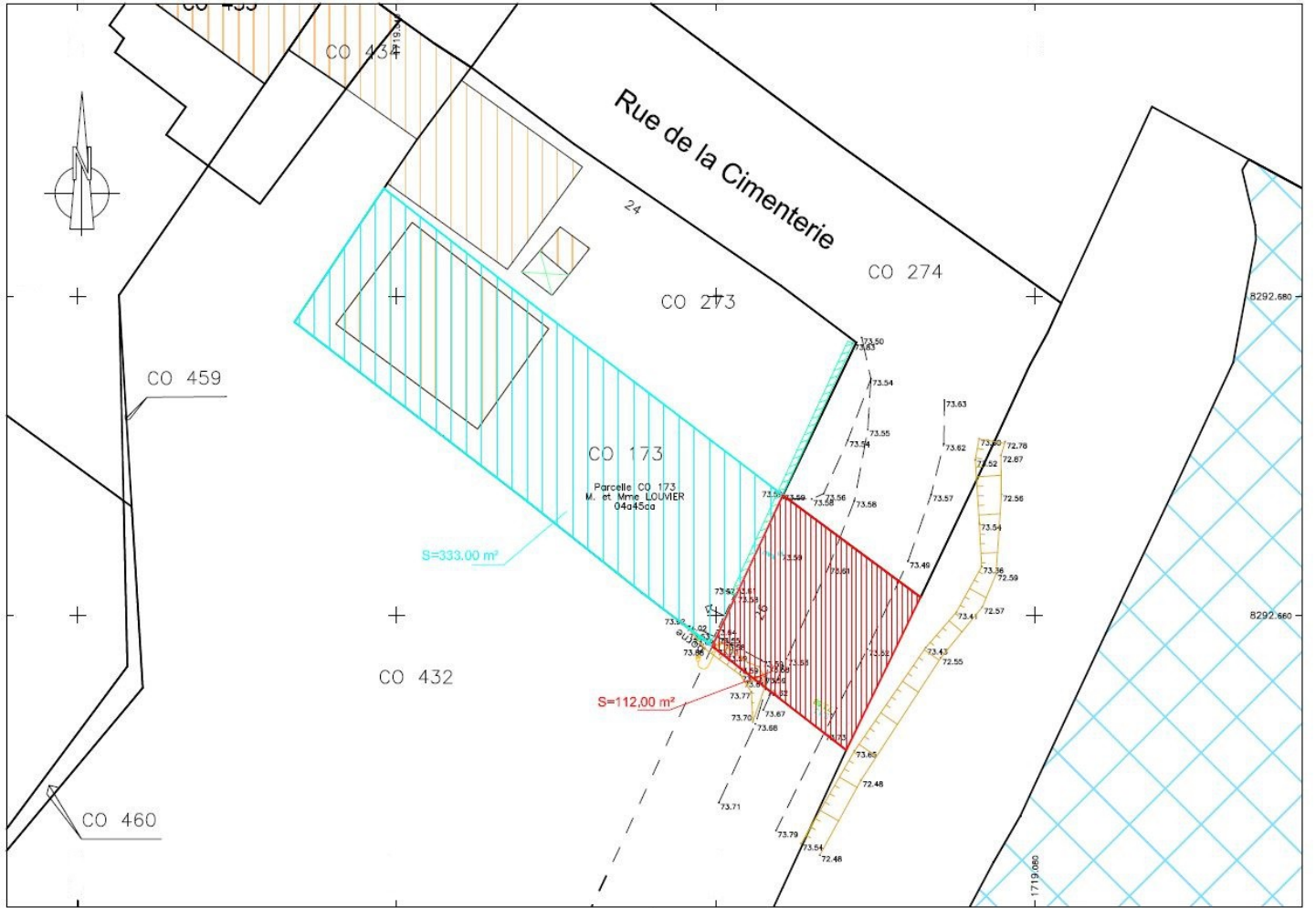
002-210206660-20210927-54470-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ville de SAINT-QUENTIN

ENQUETE PUBLIQUE

Sur le transfert dans le Domaine Public Communal
de deux parcelles privées
situées sur une voie ouverte à la circulation publique

Rue De La Cimiterie – Rue Theillier Desjardins

du 14 Juin 2021 au 30 Juin 2021

CONCLUSIONS
du
Commissaire-enquêteur

Références

- Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3 relatif au classement et déclassement de la voirie,
- Code de la Voirie Routière et notamment les articles R.141-4 à R.141-10 fixant les conditions de réalisations des enquêtes publique relatives au déclassement de voirie,
- Arrêté de Madame le Maire de Saint-Quentin en date du 12 Mai 2021 prescrivant l'enquête publique relative au déclassement d'une partie du Domaine Public Secteur Basilique sur la Commune de Saint-Quentin,
- Décision de Madame le Maire de Saint-Quentin du 12 Mai 2021 me nommant Commissaire Enquêteur.

Je soussigné Pascal HIRSON, commissaire-enquêteur,

- ai été désigné par arrêté de Madame le Maire de Saint-Quentin en date du 12 Mai 2021 pour conduire l'enquête publique relative au transfert dans le Domaine Public Communal de deux parcelles privées situées sur une voie ouverte à la circulation publique, Rue De La Cimenterie – Rue Theillier Desjardins,
- ai, à la suite de cette enquête, rédigé le rapport suivant :

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Ouverture de l'enquête

L'enquête a été ouverte le lundi 14 juin 2021 à 14 heures.

Elle a eu lieu à la mairie de Saint-Quentin, aux heures d'ouverture habituelles.

Le dossier était à la disposition du public à l'accueil et pouvait être emporté dans un bureau de la mairie dans de bonnes conditions de consultation.

L'affichage

L'avis d'ouverture d'enquête a été affiché en mairie sur le panneau d'affichage, le certificat d'affichage est joint au présent rapport, ainsi que sur les lieux de l'enquête.

La publicité

Le Maître d'Ouvrage a fait procéder à l'insertion d'un avis d'ouverture d'enquête dans les deux journaux couramment lus dans le département « l'Aisne Nouvelle » et « Le Courrier Picard » tous deux le Samedi 29 Mai 2021. Les avis d'enquête sont à nouveau parus dans ces mêmes journaux le Jeudi 17 Juin 2021, les photocopies de ces parutions sont jointes au présent rapport.

En outre, l'enquête publique a été rappelée dans d'autres moyens d'informations :

- Sur le site, par la mise en place de trois panneaux respectivement sur la Rue De La Cimenterie, Rue Theillier Desjardins et dans le milieu des deux rues, comprenant chacun l'arrêté de mise à l'enquête publique et le plan établi avec les deux parcelles concernées et les photographies des trois panneaux.
- Le dossier a été consultable par le public sur le site internet de la Ville de Saint-Quentin dans la rubrique « enquête publique », pendant toute la durée de l'enquête.

Je considère, en conséquence, que **la publicité réglementaire a été bien faite et a été complétée d'une façon efficace par d'autres actions d'information.**

Le registre

J'ai ouvert le registre le Lundi 14 Juin 2021 à 14 heures avant la première permanence, dès le commencement de l'enquête, et l'ai clos à la fin de l'enquête le Mercredi 30 Juin 2021 à l'issue de l'enquête.

Les permanences

Les permanences ont eu lieu à la mairie de SAINT-QUENTIN les :

- Lundi 14 juin 2021 de 14 heures à 17 heures, correspondant au début de l'enquête.
- Vendredi 18 juin 2021 de 9 heures à 12 heures,
- Samedi 26 juin 2021 de 9 heures à 12 heures,
- Mercredi 30 juin 2021 de 14 heures à 17heures, correspondant à la clôture de l'enquête.

Les permanences ont eu lieu dans une des salles de l'hôtel de Ville dans de bonnes conditions d'accueil : le public disposait notamment de sièges permettant d'attendre son tour dans le couloir contiguë pour me rencontrer. En raison de la fermeture du premier étage de la mairie pour des raisons de sécurité, la permanence du Samedi 26 juin 2021 s'est tenue dans un bureau du secrétariat au rez-de-chaussée. Un fléchage a été également mis en place pour l'accès aux salles de permanence.

Il a été également possible d'adresser les observations par mail à l'adresse suivante : ce-enquetepub-sq-ruescimenteriedesjardins@orange.fr

En application des décrets prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les personnes ont pu se rendre aux permanences, port du masque, plexiglass, gel hydroalcoolique, désinfection des tables, .. .

Les permanences se sont tenues dans la plus stricte application des gestes barrières.

Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée tout à fait sereinement et n'a donné lieu à aucun incident.

La publicité faite autour de l'enquête et notamment sur le site concerné a informé les habitants aux alentours.

Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres

En application de l'arrêté, j'ai clos l'enquête le Mercredi 30 juin 2021 à 17heures et j'ai emporté le registre d'enquête pour rédiger le présent rapport.

Notification de procès-verbal des observations et mémoire en réponse

Compte tenu du fait qu'aucune personne n'est venue consulter le dossier en mairie de Saint-Quentin, qu'une seule personne s'est présentée à une permanence pour y déposer une observation et non une réclamation, qu'aucune personne n'a transmis de courrier sur la boîte mail dédiée, le Commissaire-Enquêteur a rapporté aux personnes responsables du projet cette situation.

CONTENU DU DOSSIER

Dossier d'enquête publique constitué de :

- Pièce 0 : calendrier prévisionnel,
- Pièce 1 : Arrêté prescrivant enquête publique.
- Pièce 2 : Notice explicative,
- Pièce 3 : Annexe (Voisinage concernés par le projet)
- Pièce 4 : Registre d'enquête,
- Pièce 5 : Affichage publication (presse, site internet, terrain).
- Pièce 6 : courriers riverains,
- Pièce 7 : Délibérations.

La notice explicative comprend :

- Objet de l'enquête publique.
- Un rappel de la procédure de déclassement,
- Un rappel du rôle et de l'organisation de l'enquête publique,
- Plan de situation et extrait cadastral,
- Les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie et espaces communs rue de la cimenterie,
- Photographies et plan des deux parcelles concernées,
- Photographies du mobilier urbain

Cette dernière partie est détaillée de la façon suivante et explique que :

- Depuis plusieurs années, la Ville régularise par voie amiable l'acquisition de parcelles situées sur des voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois, cette procédure amiable ne peut être menée avec la totalité des propriétaires en raison de leur disparition ou de l'impossibilité d'entrer en contact avec des interlocuteurs physiques ou bien des personnes morales. Cette régularisation apparaît d'autant plus nécessaire que depuis les années 1981, au travers des délibérations en date du 3 juillet 1981 et 22 juin 1989, le conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin a approuvé le classement et le plan d'alignement de la rue de la Cimenterie. Cette intégration n'a toujours pas pris effet, suite à la non-régularisation de deux parcelles cadastrées CO 253 de 250 m² et CO 173p de 112 m² qui sont restées privées faute de cession par leur propriétaire.

- Aux termes d'une délibération approuvée le 7 décembre 2020, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Quentin a en conséquence décidé d'engager une procédure de transfert d'office, sous-entendu sans indemnité, dans le domaine public de la voirie communale.
- Cette procédure est également motivée pour permettre le démarrage de travaux programmés par la Ville et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois qui ne peuvent avoir lieu sans que la totalité des emprises faisant l'objet des travaux soient publiques.
- La rue de la Cimenterie est ouverte sans restriction à la circulation publique depuis sa réalisation et elle dessert des habitations.
- Une fois devenue pleinement propriétaire de cette voie, la Ville en assumera alors toutes les obligations qui en découlent, dont l'entretien des voies, des réseaux et de l'éclairage public.
- Cette notice est complétée d'une photographie du site, d'un plan de géomètre expliquant les parties à céder avec superposition domaine public/domaine privé.

LE PROJET

Le principe de l'incorporation dans la voirie communale a été décidé par délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Quentin en date du 3 juillet 1981 et du 22 juin 1989 pour la rue de la cimenterie.

Délibération en date du 22 mai 1981 et du 29 novembre 1990 pour la rue Tellier Desjardins.

Des parcelles ont déjà été acquises par la ville de Saint-Quentin et passées en domaine public entre 1993 et 2020.

Les voies circulantes formant une boucle reliant la rue de Paris sont dans un état fortement dégradé, une requalification totale des deux rues est prévue.

Toutefois, de nombreux travaux ont déjà été réalisés depuis 2015 dans les deux rues de la Cimenterie et Theillier-Desjardins : voirie, éclairage public, signalisations verticale et horizontale permanentes, propreté, espaces verts.

La ville souhaite acquérir les deux sols de rue restants situés rue de la cimenterie et rue Tellier Desjardins, afin d'avoir la maîtrise foncière de la voirie, et de pouvoir réaliser des travaux d'envergure d'eau, d'assainissement (initialement prévue en 2019), de requalification de voirie et d'enfouissement des réseaux (initialement prévus en 2020).

Des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires de ces deux sols de rues restants, mais elles n'ont pas abouti.

Les riverains ont tous été approchés depuis de nombreuses années pour céder leurs parcelles de voirie à la ville. Une réunion publique s'est tenue en 2013 : la plupart étaient opposés à la transaction.

Une nouvelle réunion publique d'information s'est tenue en avril 2018, pour exposer le projet de requalification des deux rues.

Un courrier a ensuite été adressé à tous les riverains pour les informer des futurs travaux prévus, et pour demander au propriétaire de sols de rue de bien vouloir céder leur parcelle de voirie à la ville.

Une visite de terrain a été entreprise en septembre 2018 pour obtenir des accords de cession écrits : sur les 8 riverains concernés, une seule personne a donné son consentement immédiatement.

La majorité des riverains a souhaité que le projet de réaménagement des voies leur soit expliqué sur place et plus en détail avant de donner leur accord.

Fin septembre 2018, il a été demandé aux services techniques le plan de réaménagement des rues, ainsi que la visite d'un technicien sur place pour expliquer le projet aux riverains.

Une visite sur place a été faite en février 2019.

À l'issue de cette visite, tous les propriétaires de voirie ont donné leur accord, à l'exception des propriétaires des 2 sols de rue restants.

Sept dossiers sont passés au conseil municipal en avril 2019, et ont été ensuite régularisés.

ANALYSE

La Publicité faite autour de l'enquête a été complète, les insertions dans les deux journaux « L'Aisne Nouvelle » et « Le Courrier Picard » l'ont été dans les dates requises par les textes réglementaires, la parution sur le site internet de la Ville de Saint-Quentin, et l'affichage sur site ont relayé l'information chez chacun des habitants et au-delà.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier a été consultable à la mairie de Saint-Quentin, aux heures et jours d'ouverture du lundi au vendredi.

La Ville de Saint-Quentin a, depuis 1981, affiché sa volonté d'entreprendre des travaux dans les Rues de la Cimenterie et Thillier-Desjardins. Pour ce faire, il est indispensable de se rendre propriétaire du sol. En 2018 puis en 2019, cette volonté a été poursuivie, des négociations ont été entamées, des projets d'envergure (assainissement, voirie, éclairage public, mobilier urbain) ont été montrés aux riverains et habitants de ce quartier.

En parallèle, des travaux d'entretien ont été menés.

Aujourd'hui, on peut constater que la circulation est libre sur ces deux rues et ce depuis de nombreuses années et qu'il convient de régulariser une situation et un alignement « de fait ».

CONCLUSIONS

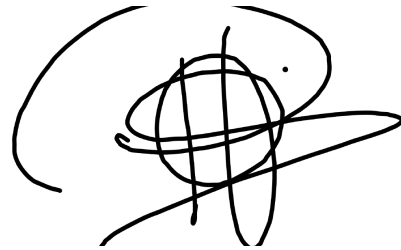
Avec toutes les raisons évoquées ci-dessus, et en conséquence :

Je donne un AVIS **FAVORABLE** au transfert dans le domaine public communal de deux parcelles privées situées sur la voie ouverte à la circulation publique, cadastrée CO 253 de 250 m² et CO 173p de 112 m², situées Rue de la Cimenterie à Saint-Quentin.

Fait à Viry-Nouveau,

Le 30 Juillet 2021

Pascal HIRSON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the name Pascal HIRSON.